



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 13/2011 : BUDGET 2012

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont été convoqués le 31 octobre 2011 pour la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. Ch. Dupertuis, Vice-Président
Mme I. Gaillard, secrétaire
M. M. Markides

Excusées : *Mme H. Pinto, Présidente*
Mme A. Recchia

Municipalité : M. G. Muheim, Syndic
Mme Ch. Dupertuis
M. Ph. Michelet
Mme C. Schiesser

Excusé : *M. D. Delaplace*

Boursier communal : M. S. Ruby

Commission des Finances : M. J.-P. Bolay, Président
Mme L. Boujon
M. M. Henchoz
Mme Ch. Juillerat

M. J.- M. Pasche

Préambule

Comme de coutume, la Commission des finances s'est vu adresser le préavis relatif au budget 2012 accompagné du budget de fonctionnement incluant le plan des dépenses prévisionnelles d'investissements 2011-2016 et le tableau des emprunts. Les correspondances et fiches techniques de l'Etat de Vaud concernant les « Acomptes de Péréquation 2012 et réforme policière » nous ont été remises en sus.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 13 / 2011

2/5

Présentation du budget

Comme chacun le sait, le dicastère des finances, assumé jusqu'à la fin de la précédente législature par notre ancien Municipal M. Gilbert Moser, a été repris au 1^{er} juillet 2011 manu militari par notre Syndic Gustave Muheim. En comparaison avec les années précédentes, il en découle une présentation très remaniée du préavis qui, dans un premier temps, a surpris et interpellé votre Commission. Néanmoins, une fois familiarisés avec cette nouvelle mouture, nous avons rapidement pu nous convaincre que les changements apportés permettaient, sur la forme et le fond, une lecture plus synthétique de ce préavis.

Votre Commission a pu s'en imprégner pour la séance de présentation au cours de laquelle la Municipalité et notre boursier ont fourni moult explications et commentaires. Il n'a fallu pas moins de 2h30 pour passer en revue ce budget ! Toutes les questions formulées par votre Commission trouvèrent des réponses circonstanciées que nous avons jugées pertinentes. Dans les jours qui ont suivi, notre Boursier, M. S. Ruby, s'est également montré très disponible pour nous éclairer sur quelques aspects comptables plus techniques qui nous échappaient. Ses réponses immédiates et convaincantes ont révélé une nouvelle fois sa parfaite maîtrise des mécanismes comptables communaux et ses compétences en la matière. Nous tenons à lui exprimer nos remerciements.

Au risque de nous répéter d'une année à l'autre, nous aimerions mettre en exergue le sérieux, la transparence et la précision avec lequel ce budget a été établi. Pourtant, il présente une particularité qui n'aura échappé à personne, du moins nous l'espérons !

Commentaires

A l'instar des budgets de 2003 et 2004 (... oubliés depuis longtemps par les conseillers de l'époque qui seraient encore parmi nous), le millésime 2012 aura donné quelques insomnies à notre Syndic (si votre Commission n'est pas en mesure de le confirmer, elle peut par contre affirmer que ses cheveux blancs semblent avoir trouvé un terrain très fertile pour prendre le dessus !).

En effet, contrairement à la tradition et à la volonté politique de notre exécutif, ce budget présente un **déficit de CHF 151'830.--**. En comparaison avec le budget 2011 dont l'excédent est présumé à CHF 167'940.--, la différence est loin d'être négligeable puisqu'elle se monte à CHF 321'265.--.

A qui la faute ?

Chacun l'aura deviné :

- la péréquation, en réforme constante depuis quelques années, nous apporte encore et toujours son lot de mauvaises surprises et d'incertitudes. L'augmentation est de CHF 684'310.--, soit +17.6%, d'un budget à l'autre.
(voir page 4/point 2 du préavis)
- l'attribution, par précaution, au fonds de régulation (péréquation) de CHF 250'000.--, destinés à couvrir les probables conséquences de la nouvelle péréquation, contribue à creuser le déficit.
(voir page 4/point 1 du préavis)



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 13 / 2011

3/5

- la facture sociale poursuit son ascension inexorable. L'augmentation est de CHF 413'200.-- soit +13.1%) d'un budget à l'autre.
(voir page 4/point 2 du préavis)

Ces trois postes représentent à eux seuls des dépenses en augmentation de CHF 1'347'510.--, réduisant d'autant notre marge d'autofinancement.

Au niveau des charges, d'autres postes contribuent à alourdir la facture globale. Nous retiendrons au chapitre de la sécurité :

- la nouvelle organisation policière vaudoise, avec une incidence négative sur notre budget de CHF 220'000.--.
(voir page 11/point 610 du préavis)
A noter que ce dernier poste est financé par la bascule de 2 points d'impôt au détriment de l'Etat de Vaud en faveur des Communes. Pour Belmont, cette bascule devrait amener des recettes fiscales supplémentaires de CHF 320'000.--.
Si le terme « réforme » peut laisser supposer qu'il s'agit d'une dépense unique (puisque la particularité d'une réforme est en principe de ne pas durer), détrompons-nous. Cette dépense sera récurrente et de surcroît elle n'est pas encore stabilisée !
- la police intercommunale « Sécurité Est Lausannois », qui voit son budget passer de CHF 257'000.-- à CHF 597'560.-- soit une progression très substantielle de CHF 340'000.-- !
(voir page 11/point 610 du préavis)

Au final, le poste « Sécurité » pèjore donc notre budget d'un montant de CHF 240'000.--. C'est le prix à payer pour « dormir tranquille » à Belmont.

Au plan des recettes, les postes se répercutant positivement sur le budget sont les suivants :

- l'impôt sur les personnes physiques devrait générer CHF 647'000.-- d'entrées supplémentaires par rapport au budget 2011. Cette estimation prend en compte la bascule d'impôt précitée, l'augmentation de la population (+144 personnes par rapport au 31.12.2010). Par contre, cette année et contrairement aux exercices précédents, ces recettes sont calquées sur le mode de calcul cantonal. La Municipalité a donc renoncé à maintenir son approche prudente qui consistait à abandonner toute progression et indexation. Souhaitons que ce changement de politique ne se traduise pas par de mauvaises surprises !
(voir page 6 et 7/point 3.1 du préavis)
- l'impôt foncier est revu à la hausse. Il passe de CHF 940'000.-- à CHF 1'040'000.-- soit + 10%. Cette adaptation nous semble raisonnable.
- les droits de mutation et l'impôt sur le gain immobilier passent de CHF 1'000'000.-- à CHF 1'256'000.-- (+ 25,6%). On peut se demander si cette évaluation n'est pas trop optimiste au vu de la situation actuelle.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 13 / 2011

4/5

Au niveau des investissements, le plan 2012 dévoile une somme globale pour le moins impressionnante de CHF 9'427'000.-- ! L'extension du collège 3^{ème} étape et la rénovation de l'Auberge communale s'octroient la part du lion avec une somme cumulée de CHF 3'750'000.--, soit 40% du montant budgété. La réfection des dévestitures communales absorbe la somme rondelette de CHF 2'746'000.--, soit 30% du montant total. Le financement de ces dépenses se réalisera en utilisant en premier lieu notre marge d'autofinancement hélas en forte baisse, la plus basse de ces 12 dernières années.

Si le budget 2012 devait se révéler proche de la réalité, cette marge estimée à CHF 842'570.-- (contre CHF 1'572'980.-- pour le budget 2011) couvrira à peine le 10% des investissements planifiés. Le solde devra être couvert par l'emprunt. Fort heureusement, les taux d'intérêts du marché des capitaux sont à des niveaux historiquement très bas et, de ce point de vue, les besoins de fonds étrangers tombent dans une période idéale. Par contre, notre taux d'endettement va exploser et s'éloigner très nettement des objectifs que votre Municipalité et Commission des finances s'étaient fixés (CHF 4'000.-- par habitant). Néanmoins, ne perdons pas de vue que ces emprunts financeront des éléments de notre patrimoine communal et ne sont pas destinés à couvrir des charges courantes ce qui, alors, serait inacceptable. De plus, ces investissements ne sont pas récurrents; en d'autres termes, lorsqu'ils auront été réalisés, nous devons veiller à réduire progressivement cet endettement.

Considérations finales

Il importe de revenir ici sur le **contexte** dans lequel le projet de budget 2012 a été élaboré. Ainsi, dans le cadre du budget 2011 déjà, nous pensions que la crise mondiale amorcée en 2007/2008 finirait par affecter les comptes des collectivités publiques à tous les échelons, donc aussi ceux de notre modeste commune. Nous nous étions trompés, la Suisse ayant, dans son ensemble et contre toute attente, résisté de manière surprenante aux perturbations qui affectent le monde entier. Hélas, l'avenir risque finalement de nous donner raison. Sans revenir sur les problèmes spécifiques de notre pays qui sont présumés connus de chacun, la déclaration récente du Président de notre Banque nationale, M. Philippe Hildbrand, disant en substance « Nous traversons une phase très dangereuse » est significative et fait plutôt froid dans le dos !

Un autre aspect du projet de budget mérite notre attention : il se révèle une fois de plus que l'influence directe des communes sur leurs dépenses est en constante diminution. Il suffit de mentionner ici, à titre d'exemples frappants, les charges nées de la péréquation, les charges sociales et celles qui découlent de la nouvelle organisation de la police vaudoise ainsi que de notre participation à l'Association de police de l'Est Lausannois. Dans ces conditions, il est évident que la marge de manœuvre de notre Commune rétrécit comme peau de chagrin.

Le report permanent des charges imposé par le canton aux communes depuis des années suscite de plus en plus l'incompréhension, voire la révolte de celles-ci. Le canton réduit ses charges, son endettement, son taux d'impôt (1% dès le 1.1.2012) mais provoque exactement les effets inverses auprès des communes. Et c'est vraisemblablement les communes qui pourraient être, dans un proche avenir, dans la situation inconfortable et impopulaire d'augmenter les leurs. Cela étant, les communes devraient pouvoir compter sur l'engagement des députés au Grand Conseil pour défendre leur cause.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 13 / 2011

5/5

Enfin, s'agissant du contribuable belmontais, il faut souligner qu'outre des charges résultant du service d'une dette communale budgétée en forte croissance, il devra supporter ces prochaines années de nouveaux prélèvements tels que les taxes sur l'électricité votées récemment par notre Conseil, une augmentation du prix de l'eau (page 14 du préavis) ainsi que bientôt, sans doute, une taxe d'élimination des déchets dont la forme et l'ampleur restent à déterminer.

C'est pourquoi, dans un tel contexte, nous encourageons une fois de plus la Municipalité à poursuivre sa chasse aux dépenses superflues. De même, tout investissement devra, comme jusqu'ici et peut-être davantage, être soumis à une réflexion approfondie et prudente. Nous prenons acte avec satisfaction que la Municipalité associera la Commission des finances à une redéfinition des priorités du plan quinquennal si les conditions devaient l'exiger.

Taxe d'épuration

La Commission des finances se rallie à la proposition de la Municipalité, proposition consistant à maintenir pour l'année 2012 la taxe au m³ d'eau épurée à CHF 0.9535 TTC (inchangé par rapport à 2011).

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 13/2011** et vous propose de les accepter sans modification en remerciant vivement celles et ceux qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget.

Pour la commission :

Jean-Pierre Bolay
Président	
Lucienne Boujon
Michel Henchoz
rapporteur	
Christine Juillerat
Jean-Marc Pasche

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 24 novembre 2011.